

Journée d'étude

L'Homosexualité au Maghreb Entre droits et libertés

Coordination
**Monia Lachheb et
Wahid Ferchichi**

Samedi 7 mai 2016

à la bibliothèque de l'IRMC



ME

Journée d'étude

L'Homosexualité au Maghreb : entre droits et libertés

Les soulèvements sociaux de janvier 2011 ont donné plus de visibilité à la réalité homosexuelle au Maghreb. Les mobilisations politiques et sociales pour les droits et les libertés impulsent les revendications de la différence et l'affirmation d'une identité homosexuelle largement contestée. Différents acteurs sociaux tentent de profiter du vent de liberté régnant et s'engagent pour défendre la cause des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT). Néanmoins, les minorités sexuelles demeurent à la marge et occupent une position périphérique par rapport à l'environnement politique et socioculturel, considérant que leurs revendications sont en décalage avec les urgences économiques et les priorités sociales du moment (Khalid, 2015). Contrairement aux aspirations au changement, les minorités sexuelles expérimentent des degrés de plus en plus croissants de marginalisation, de discrimination et de rejet (Fortier, 2015). Leurs formes de sexualités, considérées comme un péché majeur et dites d'*Ousiders* (Becker, 1985), demeurent problématiques, souvent sévèrement condamnées et génèrent des tractations multiples. A juste titre, en 2014, deux jeunes algériens ont été menacés et persécutés jusqu'à ce qu'ils optent pour quitter leur pays. En 2015, deux jeunes homosexuels ont été incarcérés au Maroc à la veille de la journée mondiale contre l'homophobie. Un jeune tunisien a été contraint à un test anal pour prouver son homosexualité en

septembre 2015 et fini reclus pour son orientation sexuelle. Enfin une jeune fille tunisienne battue pour ce qu'elle est dans l'espace public fini par quitter la Tunisie.

Contre les fondements des droits humains universels¹, la redondance des actes de violence homophobe et de réclusion à l'égard des personnes homosexuelles témoigne d'une forte hostilité à l'égard de la différence basée sur l'orientation sexuelle. C'est que la condamnation de l'homosexualité est criminalisée par le code pénal qui date du début du 20^{ème} siècle aussi bien en Tunisie, en Algérie qu'au Maroc. L'analyse juridique de Wahid Ferchichi (2009) révèle que la pénalisation de l'homosexualité se réfère à une jurisprudence coloniale. Aussi, le code pénal n'évoque pas l'acte sexuel entre deux personnes de même sexe, mais le pénalise par une peine de prison ferme. Parallèlement, plusieurs résolutions sont retenues à l'échelle internationale contre les formes de discrimination et de violence auxquelles adhèrent les Etats maghrébins.

De fait, une mise en perspective du droit avec les prescriptions nationales et internationales relatives à l'égalité et la non discrimination en raison de l'orientation sexuelle (Borillo, 2007) mérite une attention particulière au Maghreb qui connaît aujourd'hui une mouvance politique et sociale. Dans le sillage des débats sur l'homosexualité au Maghreb initiés à l'IRMC (2014), cette journée tente d'inciter la réflexion sur la question en la situant entre droits et libertés. L'homosexualité constitue-t-elle une variante sexuelle ? Relève-t-elle des libertés individuelles ? Relève-t-elle du droit de chacun de disposer de son corps ?

¹ En septembre 2015, les entités des Nations Unies appellent les États à agir d'urgence pour mettre fin à la violence et à la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) qu'il s'agisse d'adultes, d'adolescents ou d'enfants. Voir à ce sujet : https://www.unodc.org/documents/hiv-aids/2015/Joint_LGBTI_Statement_FR.PDF.



Samedi 7 mai 2016

 **9h00**

Ouverture de la Journée

Karima Dirèche - (Directrice de l'IRMC)

 **9h15**

Eric Fassin (Université Paris VIII)

La vérité (homo) sexuelle. Migrations, de l'identité à l'identification.

 **9h45**

Salwa Hamrouni (Faculté des sciences juridique de Tunis)

L'orientation sexuelle en droit international.

 **10h15** : Débat

 **10h30** : Pause-café

 **11h00**

Wahid Ferchichi (Faculté des sciences juridique de Tunis)

L'homosexualité en droit tunisien ou l'homophobie de la règle juridique.

 **11h30**

Nada Riahi (Association de lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles ATL MST-Sida section Tunis).

Les homosexuels devant les juridictions : faits et lois.

 **12h00**

Monia Lachheb (IRMC)

Activisme LGBT au Maghreb : Contre la loi... Pour la liberté.

 **12h30** : Débat